COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 10 DECEMBRE 2016

Sur convocation en date du deux décembre deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni le dix décembre deux-mil seize à neuf heures trente-cinq, sous la présidence de Mr Pierre SANIER, Maire.

Douze conseillers étaient présents, Mr Thierry COUSIN, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Madame Agnès FAURE, Mr Guy GIRARD, Monsieur Frédéric HANOUILLE, Mr Serge HUET, Mr Pierre LAUNAY, Mme Evelyne LEFEBVRE, Madame Claudia ROUSSEL, Mr Geoffrey SCHRAPFF, Mr Jean-Jacques SEVIN, Monsieur Romain SURCIN.

Madame Annie DUCHON, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE,

Madame Catherine FOUCON, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame Claudia ROUSSEL,

Madame Nathalie MILLE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame Evelyne LEFEBVRE,

Madame Andrée PAILLARD et Monsieur Thierry REYNAUD absents excusés,

Quorum atteint.

Mesdames Agnès FAURE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Information faite au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire annonce à l'ensemble du Conseil Municipal la disparition de Madame Jeanine Barbery. Il invite l'assemblée à rendre hommage à l'ancienne conseillère municipale qu'elle fut pendant six mandats et à son investissement important dans les associations, en respectant une minute de silence.

Le point 3. Fusion SIEPRO/SIERO et approbation des statuts du SIE-ELY est ajourné et reporté à une date ultérieure suite à la non réception des documents officiels nous permettant de proposer la délibération au Conseil Municipal.

Aucune observation faite sur le compte-rendu du Conseil municipal du dix-neuf novembre deux-mille seize.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

Signature du Procès-Verbal du dix-neuf novembre deux mille seize et approbation de celui-ci.

2016-0087
1. Contrat assurance statutaire

Sur proposition de Mr le Maire, rapporteur, il est demandé de délibérer sur le renouvellement du contrat d'assurance statutaire à compter du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Assurances, articles L.141-1 et suivants,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié, pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 25-II, autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,
Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, n°2016-D-01 du 31 mars 2016 autorisant le lancement d'une consultation pour la signature d'un nouveau contrat groupe, n°2016-D-02 du 31 mars 2016 fixant le taux des frais de gestion à verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir par les collectivités et établissements adhérant au contrat groupe, et n°2016-D-25 du 29 septembre 2016 autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire,
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 14 septembre 2016,

Le Maire rappelle que la Commune de Bû a mandaté par délibération *(N°2016-0051)* le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a communiqué à la Commune les résultats du « petit marché » (collectivités euréliennes jusqu'à 29 agents CNRACL inclus) :

Agents CNRACL pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	Taux Au 01/01/2017
Sans franchise en maladie ordinaire	5,65%
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,95%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,71%
Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,39%

Agents IRCANTEC Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	Taux Au 01/01/2017
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,05%

Ces taux sont garantis sur toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé :

<u>En matière de gestion</u> :

- des délais de remboursement sous 2 jours ;
- des documents de gestion simplifiés et dématérialisés ;
- un interlocuteur unique ;
- le recours contre tiers responsable, par le courtier, en cas d'accident d'un agent assuré.

<u>En matière de services</u> :

- la production de statistiques et de comptes de résultats ;
- la prise en charge des contre-visites et expertises médicales ;

- des formations en lien avec la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- un ensemble de programmes, gratuits et sans condition d'accès, pour favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :
- l'opportunité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir ;
- le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou de l'IRCANTEC ;
- la durée de la franchise en maladie ordinaire, le cas échéant, selon les options indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- l'assiette de cotisations qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire et qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial de traitement *et/ou* du régime indemnitaire *et/ou* d'un pourcentage des charges patronales, c'est-à-dire 10%, 20%, 30% ou 40% du traitement brut indiciaire (TBI).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère

Prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire.

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1er janvier 2017 pour les catégories de personnels suivants :

- **Agents CNRACL** pour tous les risques au taux de **4.95 %** avec une franchise de **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire.
  La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI ainsi que les charges patronales à raison de 40 % du TBI.

- **Agents IRCANTEC** pour tous les risques, au taux de **1.20 %** avec une franchise de **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire.
  La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI ainsi que les charges patronales à raison de 20 % du TBI.

Prend acte que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

Autorise *(le Maire, Président)* à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2016-0088
2. Avenant n° 1 au Marché de travaux de restructuration du Groupe Scolaire : Lot n° 1 VRD – Espaces Verts – Réfection de la cour de récréation maternelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'avenant ci-dessous :

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES

Le présent avenant est passé entre :

La commune de Bû **d'une part**
Place des Halles 28410 BU **et**

L'entreprise POLVE **d'autre part**
2 Rue de Marsigny
28170 LE BOULAY LES DEUX EGLISES

ARTICLE 2- OBJET DE L'AVENANT

La commune souhaite :

- Pour des raisons de Sécurité des enfants, étendre les travaux de reprise de la cour prévus initialement au Marché, à la totalité de celle-ci. A cette occasion, seront repris différents aspects de la cour : enlèvement de souches d'arbres, reprise des réseaux EP, EU, enrobés vétustes à refaire intégralement.
- Rendre l'accessibilité PMR à l'ensemble des accès sur les salles existantes côté école primaire et maternelle.

ARTICLE 3 – MONTANT DES TRAVAUX DE L'AVENANT

Travaux en moins-value	L'ensemble	- 37.327.61 € H.T.
Travaux en plus-value	L'ensemble	67.812.00 € H.T.
(Prestations suivant devis ci-joint)		_____
Total de la plus-value :		30.484.39 € H.T.

Montant Hors Taxes de l'avenant en plus-value	30.484.39 € H.T.
TVA 20 %	6.096.88 €
Montant toutes taxes comprises de l'avenant en plus-value	36.581.27 € T.T.C.

ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHE

Marché initial H.T.	85.554.85 € H.T.
Avenant n° 1 H.T. en plus-value :	30.484.39 € H.T.
Nouveau montant du Marche H.T.	116.039.24 € H.T.
TVA à 20.00 %	23.207.85 €
Nouveau Montant du Marché T.T.C.	139.247.09 € T.T.C.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE :

Les stipulations du marché de travaux, non modifiées par le présent avenant n° 1 s'appliquent.
Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur pour tout différent réglé par le présent avenant n° 1.

Monsieur le Maire explique que la cour de récréation devait être réalisée mais de façon partielle et qu'aux vues de l'état général, il est préférable d'effectuer les travaux afin de sécuriser et rendre accessible celle-ci à l'ensemble de la cour.

Monsieur Thierry COUSIN demande le % de variation du prix et souhaite savoir si cet avenant doit passer par la commission d'appel d'offres. Les frais d'architecte seront réévalués sur l'avenant.

Madame Evelyne LEFEBVRE souligne que la délibération est de toute façon soumise au contrôle de légalité.

Monsieur Serge HUET informe que l'architecte est à l'origine de l'avenant et qu'il maitrise les démarches nécessaires au bon déroulement des procédures.

Monsieur le Maire souligne que la directrice de l'école ne souhaite aucun jeu dans la cour mais seulement des marquages au sol.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant en plus-value.

Adopté par 12 voix pour, 0 voix contre, 4 abstention(s).

Questions diverses

Monsieur Serge HUET revient sur le point ajourné de l'ordre du jour. La délibération devrait être votée avant le 4 janvier, actuellement sans réception des éléments nécessaires nous ne pouvons le faire. Il informe le Conseil qu'il se peut qu'un conseil municipal soit positionné le 2 ou 3 janvier pour valider la fusion de ces deux syndicats (SIERO et SIEPRO).

Suite à la réunion de l'ATD, quelques modifications sont apportées au niveau du plafond des travaux effectués qui pourra atteindre 60.000,00 € au lieu de 30.000,00 €, donc pour des travaux de plus grande envergure.

Prévisions de commission voirie, commission éclairage public et commission sécurité routière en janvier 2017 pour traiter entre autres la problématique des Carrefours des Sureaux et de la Bois-Verdrie.

Madame Evelyne LEFEBVRE questionne le démarrage des travaux de sécurité actés au BP2016 et subventionnés : rue de Dreux et rue d'Anet, la rue du Château ayant été annoncé différer pour travaux électriques préalables.

Monsieur Serge HUET annonce le démarrage avant la fin de l'année des travaux des feux tricolores rue de Dreux, SES étant l'entreprise retenue. Madame Evelyne LEFEBVRE demande où en sont les études concernant la Route d'Anet (écluse ?). Un stop au carrefour de la Bois-Verdrie est envisagé pour limiter la vitesse.

Monsieur Thierry COUSIN relate les informations délivrées lors de la réunion par le SIMABR. Travaux d'assainissements suspendus (aux hameaux des Toutains, Duvaux, Noblets et Roberts) faute de fonds suffisants. Les prochaines aides allouées par l'Agence Seine/Normandie seront dirigées vers la réfection du réseau existant et non sur les extensions. Concernant le siphon sur réseau de la commune, l'étude n'a pas été lancée et les travaux seront réalisés en 2017.

Nomination d'un agent de prévention sur la commune (délégation d'une journée par mois/pour assurer la conformité des règles de prévention et la mise en place du document unique).

Panneau d'affichage à l'école et aux Duvaux. Remplacement des bancs et poubelles Place de la Mairie. Travaux au niveau de l'abri bus pour la pose d'un panneau d'informations numériques et remplacement de l'abri bus. Les services techniques ont finalisé les décorations de Noël sur l'ensemble de la commune et les hameaux. Installation de 2 nouveaux buts de Handball/Football dans la cour de l'école. Réfection de la salle du conseil en peinture. Archives à l'étage, finalisation des travaux en cours. Cimetière réfection des allées en gravillon. Barrière endommagée au Clos Val sera changée. Travaux de réfection des sanitaires de la restauration scolaires afin d'éliminer les odeurs.

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE annonce la livraison de 20 tables à la salle des fêtes pour cause de manque et renouvellement prévu au budget ainsi que 14 tables pour la restauration scolaire.

Madame Claudia ROUSSEL communique un condensé du compte rendu de la commission bâtiments qui s'est déroulé le 22 octobre 2016.

Projet de location des locaux de la BCD au public suite à des demandes extérieures pour location d'un volume plus petit. Etude en cours (devis, sécurité, règlement intérieur, contrat de location). Proposition de l'Epicerie sociale d'effectuer des ateliers avec subvention envisagée pour aménagement d'un coin cuisine.

Rencontre effectuée avec plusieurs intervenants pour établir une convention d'occupation des salles par le Centre de Loisirs de l'Agglo.

Bibliothèque : travaux restant à réaliser (terrasse extérieure + salon jardin) – travaux à étudier (proposition de devis pour prévision budgétaire, ainsi que déclaration éventuelle d'urbanisme). Monsieur Thierry COUSIN souligne la réfection en peinture du rez-de-chaussée.

Bennes à vêtements : Proposition de regrouper les bennes à vêtements dans un même lieu – Algéco rue J.Moulin : souhait d'un retrait (aspect visuel et sécuritaire)

Foot/Rugby : contact pris avec les présidents d'associations pour établir une convention de mise à disposition des locaux et des terrains.

Maison Harmand : la commission rappelle le souhait de conserver dans le patrimoine communal la maison. Réflexions en cours sur les orientations à faire prendre à ce bâtiment. La demande d'une administrée pour la création d'un dépôt vente est à l'étude.

Mairie Annexe : reste un bureau à louer. Affiche à faire pour diffusion par tous moyens de communication.

Il est rappelé que l'ensemble des points évoqués en commission bâtiments seront soumis après étude au conseil municipal.

Monsieur le Maire annonce qu'il y aura une présentation sous forme de réunion d'informations à l'ensemble du conseil municipal de l'avancée du PLU en début d'année par le Cabinet Gilson. Concernant l'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé) pour l'ensemble des bâtiments de la commune, le dossier a été validé par les services de l'état sans aucune observation. Monsieur le Maire adresse ses remerciements au service urbanisme et au secrétariat pour la qualité de travail rendus sur ce dossier.

Le groupe scolaire n'est à ce jour pas réceptionné par manque des documents non transmis par l'architecte. ERP d'un premier groupe nécessitant un certain nombre de documents attestant de la conformité du bâtiment. Une date est fixée à ce jour, le 23 janvier 2017 pour la vérification de la commission de sécurité.

Madame Evelyne LEFEBVRE réitère sa demande d'abondement pour la patinoire d'Anet permettant aux enfants des écoles de profiter d'une entrée gratuite. Mme Foucon avait évoqué une commission d'enseignement au dernier conseil, d'ici la fin de l'année. Monsieur le Maire ne peut répondre à cette demande. Question concernant le site internet : souhaiterait voir mentionné le second conseiller départemental du canton d'Anet à savoir Mr Pecquenard.

Information reçue en mairie concernant l'invitation au Noël du château de Maintenon auquel vous êtes conviés par le conseil départemental (manifestation tout le mois de décembre).

Contentieux affaire du SILO : pourvoi rejeté en Conseil d'Etat. Affaire close.

Monsieur le Maire informe qu'une commission communication se déroulera courant janvier afin d'améliorer le site internet en lien avec les différents partenaires (Conseil Départemental, Agglo, Associations, ...).

Monsieur Romain SURCIN informe le Conseil Municipal qu'un tournage a eu lieu aux abords du silo pour une publicité sur la fibre optique. Le comité des fêtes organise la tournée du Père Noël à partir de 10h dans différents points sur la commune et les hameaux le samedi 17 décembre 2016.

Monsieur Guy GIRARD rappelle qu'une réunion publique des voisins vigilants aura lieu vendredi 16 à 18h30, qu'un trac a été distribué sur l'ensemble de la commune. Celui sera diffusé sur le site internet et envoyé par newsletter. Un cyclo-cross aura lieu pour les petits (initiation vélo) devant le gymnase le samedi 17 décembre. Négociations en cours pour l'ouverture d'un bar.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des intervenants pour la réalisation des décorations de noël.

Paroles à la salle

Intervention d'une personne concernant l'assainissement aux Roberts. Monsieur Thierry COUSIN confirme qu'en l'état actuel aucune réalisation ne sera envisagée faute de budget par le syndicat concerné par la réalisation de ces travaux.

Intervention de Madame Moga concernant l'école, la commission de sécurité doit passer le 23/01/2017. Est-il possible avant la réception de ces travaux de commencer l'installation du mobilier des classes ? Monsieur le Maire ne tient absolument pas à faire rentrer les enfants dans un bâtiment non réceptionné au titre de la sécurité. Attente de l'avis favorable sans observation de la commission de sécurité. Quant à l'anticipation de l'aménagement, cela peut être envisagé. Concernant les jeux de cours, n'est-ce pas lié au coût financier ? Monsieur le Maire l'invite à se rapprocher de la direction de l'école. Madame Cavadaski relate la dernière réunion parents / professeurs avec le souhait d'avoir une structure. Attente du projet à soumettre au conseil municipal.

Intervention de Monsieur Bastien DELIERE précisant que lors d'un prochain Conseil municipal il faudra se positionner sur le PADD (projet d'aménagement de développement durable).

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes à tous.

Séance levée à 10h50